



**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2022**

**BUDGET PRINCIPAL**

**VILLE DE COUZEIX**

# PREAMBULE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget principal primitif 2022, elle sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif principal retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2022 a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 8 mars 2022.

Le budget primitif principal 2022 de la commune est présenté avec reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le budget primitif principal 2022 de la commune a été adopté en séance du Conseil municipal le 5 avril 2022 avec 24 voix pour et 5 abstentions.

# I. BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

## 1. Grands équilibres

### EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 361 270,00 €	9 361 270,00 €
INVESTISSEMENT	6 651 040,00 €	6 651 040,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 012 310,00 €</b>	<b>16 012 310,00 €</b>

### EVOLUTION BUDGET PRIMITIF 2022 / BUDGET PRIMITIF 2021

Compte	BP 2021	REALISE 2021			BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	8 919 000,00 €	7 495 453,49 €			9 361 270,00 €	4,96%
RECETTES	8 919 000,00 €	9 360 609,68 €			9 361 270,00 €	4,96%
Compte	RAR 2020 + BP 2021	REALISE 2021	RAR 2021	BP 2022	RAR 2021 + BP 2022	Evolution RAR 2021 + BP 2022 / RAR 2020 + BP 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	6 434 494,00 €	5 007 046,55 €	655 135,28 €	5 995 904,72 €	6 651 040,00 €	3,37%
RECETTES	6 434 494,00 €	4 406 862,20 €	190 022,83 €	6 461 017,17 €	6 651 040,00 €	3,37%

Par rapport au budget de l'exercice précédent, la section de fonctionnement augmente de 4.96%, et la section d'investissement augmente de 3.37%.

## La section de fonctionnement du Budget principal 2022

DEPENSES	BP 2021	BP 2021 + DM	Réalisations 2021	BP 2022	Ecart en % par rapport au BP 2021	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2021
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 862 640,00 €	1 862 640,00 €	1 678 135,75 €	2 049 570,00 €	10,04%	22,13%
012-CHARGES DU PERSONNEL	4 159 800,00 €	4 227 800,00 €	4 220 554,60 €	4 351 000,00 €	4,60%	3,09%
014-ATTENUATION DE PRODUITS	192 620,00 €	194 120,00 €	193 151,92 €	183 850,00 €	-4,55%	-4,82%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION	564 920,00 €	670 140,00 €	597 720,54 €	663 100,00 €	17,38%	10,94%
66-CHARGES FINANCIERES	260 800,00 €	260 800,00 €	250 314,51 €	251 900,00 €	-3,41%	0,63%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	60 000,00 €	60 000,00 €	44 680,44 €	5 000,00 €	-91,67%	-88,81%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>7 100 780,00 €</b>	<b>7 275 500,00 €</b>	<b>6 984 557,76 €</b>	<b>7 504 420,00 €</b>	<b>5,68%</b>	<b>7,44%</b>
(042) 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES (VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES ET PLUS VALUE)	0,00 €	213 461,58 €	213 461,58 €	0,00 €		
(042) 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	298 220,00 €	306 850,00 €	297 434,15 €	306 850,00 €	2,89%	3,17%
(023)-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 520 000,00 €	1 620 000,00 €	0,00 €	1 550 000,00 €	1,97%	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>1 818 220,00 €</b>	<b>2 140 311,58 €</b>	<b>510 895,73 €</b>	<b>1 856 850,00 €</b>	<b>2,12%</b>	
DEPENSES TOTALES	8 919 000,00 €	9 415 811,58 €	7 495 453,49 €	9 361 270,00 €	4,96%	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022</b>						
RECETTES	BP 2021	BP 2021 + DM	Réalisations 2021	BP 2022	Ecart en % par rapport au BP 2021	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2021
70-PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 136 260,00 €	1 139 710,00 €	1 052 981,38 €	1 092 340,00 €	-3,87%	3,74%
73-IMPOTS ET TAXES Autres que produits des 3 taxes	529 520,00 €	662 236,00 €	707 305,26 €	634 290,00 €	19,79%	-10,32%
73-IMPOTS ET TAXES -Produits des 3 taxes	5 323 630,00 €	5 369 440,00 €	5 369 880,00 €	5 665 650,00 €	6,42%	5,51%
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 213 000,00 €	1 215 534,00 €	1 213 889,11 €	1 293 940,00 €	6,67%	6,59%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION	78 760,00 €	78 760,00 €	75 086,62 €	60 690,00 €	-22,94%	-19,17%
013-ATTENUATION DE CHARGES	87 180,00 €	138 060,00 €	130 481,37 €	71 000,00 €	-18,56%	-45,59%
76-PRODUITS FINANCIERS	60,00 €	60,00 €	87,30 €	80,00 €	33,33%	-8,36%
77-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	208 490,00 €	208 490,00 €	0,00 €		
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 360,00 €	16 190,00 €	18 061,31 €	12 200,00 €	7,39%	-32,45%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>8 379 770,00 €</b>	<b>8 828 480,00 €</b>	<b>8 776 262,35 €</b>	<b>8 830 190,00 €</b>	<b>5,38%</b>	
(042) 72-TRAVAUX EN REGIE	200 000,00 €	200 000,00 €	197 035,63 €	200 000,00 €	0,00%	1,50%
(042) 77 MOINS VALUE	0,00 €	4 971,58 €	4 971,58 €	0,00 €		
(042) 77 QUOTE PART DES SUBVENTIONS TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT	9 230,00 €	9 230,00 €	9 213,02 €	1 080,00 €	-88,30%	-88,28%
(042) 797 TRANSFERT DE CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	43 130,00 €	43 127,10 €	0,00 €		
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>209 230,00 €</b>	<b>257 331,58 €</b>	<b>254 347,33 €</b>	<b>201 080,00 €</b>	<b>-3,90%</b>	
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	8 589 000,00 €	9 085 811,58 €	9 030 609,68 €	9 031 270,00 €	5,15%	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N - 1	330 000,00 €	330 000,00 €	330 000,00 €	330 000,00 €	0,00%	0,00%
RECETTES TOTALES CUMULEES	8 919 000,00 €	9 415 811,58 €	9 360 609,68 €	9 361 270,00 €	4,96%	

## LES DEPENSES REELLES :

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 augmentent de 5.68% par rapport à celles prévues au budget primitif 2021, et augmentent de 7.44% par rapport à leur réalisation 2021.

### ➤ Les Charges à caractère général :

Elles sont composées principalement des charges permettant le fonctionnement de la collectivité, leur montant s'élève à 2 049 570€ et représentent 27.3% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles progressent de 10% par rapport au BP 2021, et de 22.13% par rapport à leur réalisation 2021.

Dépenses	BP 2021	BP 2021 + DM	Réalisations 2021	BP 2022	Evolution en % par rapport au BP 2021	Evolution en % par rapport aux Réalizations 2021
6042 ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	79 600,00 €	79 600,00 €	59 391,44 €	172 000,00 €	116,08%	189,60%
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	25 000,00 €	25 000,00 €	24 999,12 €	26 000,00 €	4,00%	4,00%
60612 ENERGIE, ELECTRICITE	236 000,00 €	236 000,00 €	213 532,66 €	298 000,00 €	26,27%	39,56%
60621 COMBUSTIBLES	132 000,00 €	132 000,00 €	119 750,78 €	132 000,00 €	0,00%	10,23%
60622 CARBURANTS	64 000,00 €	64 000,00 €	52 130,63 €	65 000,00 €	1,56%	24,69%
60623 ALIMENTATION	343 000,00 €	343 000,00 €	334 666,33 €	357 000,00 €	4,08%	6,67%
60624 PRODUITS DE TRAITEMENT	9 000,00 €	9 000,00 €	3 711,34 €	3 200,00 €	-64,44%	-13,78%
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	6 000,00 €	6 000,00 €	2 913,37 €	4 250,00 €	-29,17%	45,88%
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	43 000,00 €	45 000,00 €	44 127,62 €	46 700,00 €	8,60%	5,83%
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	252 600,00 €	252 600,00 €	207 124,42 €	240 000,00 €	-4,99%	15,87%
60636 FOURNITURES DE VÊTEMENTS	14 200,00 €	14 200,00 €	12 139,48 €	14 000,00 €	-1,41%	15,33%
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	9 000,00 €	9 000,00 €	7 940,82 €	8 200,00 €	-8,89%	3,26%
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	41 000,00 €	41 000,00 €	35 644,74 €	41 000,00 €	0,00%	15,02%
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	30 000,00 €	2 040,00 €	1 744,19 €	4 700,00 €	-84,33%	169,47%
611 CONTRATS DE PRESTATION DE SERVICE	28 420,00 €	15 430,00 €	4 652,40 €	21 220,00 €	-25,33%	356,11%
6135 LOCATIONS MOBILIERES	9 500,00 €	12 500,00 €	12 702,02 €	18 500,00 €	94,74%	45,65%
61521 ENTRETIEN DE TERRAINS	26 000,00 €	26 000,00 €	22 693,53 €	26 000,00 €	0,00%	14,57%
615221 ENTRETIEN ET REPARATIONS - BÂTIMENTS PUBLICS	49 400,00 €	49 400,00 €	28 185,26 €	45 000,00 €	-8,91%	59,66%
615228 ENTRETIEN ET REPARATIONS - AUTRES BÂTIMENTS	0,00 €	2 300,00 €	2 227,20 €	2 300,00 €		3,27%
615231 ENTRETIEN ET REPARATIONS - VOIRIES	5 000,00 €	5 000,00 €	5 484,00 €	5 600,00 €	12,00%	2,12%
615232 ENTRETIEN ET REPARATIONS - RESEAUX	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00%	
61551 ENTRETIEN ET REPARATIONS - MATERIEL ROULANT	32 000,00 €	32 000,00 €	32 700,56 €	34 000,00 €	6,25%	3,97%
61558 ENTRETIEN D'AUTRE MATERIEL	13 000,00 €	13 000,00 €	14 944,18 €	16 000,00 €	23,08%	7,07%
6156 MAINTENANCE	146 500,00 €	160 500,00 €	166 065,49 €	164 990,00 €	12,62%	-0,65%
6161 PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES	41 000,00 €	49 700,00 €	49 664,31 €	51 000,00 €	24,39%	2,69%
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	3 870,00 €	5 470,00 €	5 023,08 €	5 260,00 €	35,92%	4,72%
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	60,00 €	60,00 €	30,00 €	30,00 €	-50,00%	0,00%
6226 HONORAIRES	2 000,00 €	2 000,00 €	937,20 €	2 000,00 €	0,00%	113,40%
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	15 000,00 €	21 000,00 €	22 085,63 €	23 000,00 €	53,33%	4,14%
6228 REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	200,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00%	
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	4 000,00 €	4 000,00 €	2 868,89 €	3 000,00 €	-25,00%	4,57%
6232 FETES ET CEREMONIES	37 520,00 €	37 520,00 €	34 478,35 €	49 000,00 €	30,60%	42,12%
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	1 200,00 €	2 900,00 €	2 071,20 €	4 000,00 €	233,33%	93,12%
6237 PUBLICATIONS	10 000,00 €	10 000,00 €	8 311,00 €	11 420,00 €	14,20%	37,41%
6238 DIVERS (Publicité, publication,relations publiques)	24 320,00 €	24 320,00 €	21 679,37 €	21 200,00 €	-12,83%	-2,21%
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	6 750,00 €	8 250,00 €	6 401,05 €	19 000,00 €	181,48%	196,83%
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 000,00 €	1 000,00 €	260,35 €	1 000,00 €	0,00%	284,10%
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	15 000,00 €	15 000,00 €	13 757,01 €	14 400,00 €	-4,00%	4,67%
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	46 000,00 €	46 000,00 €	45 054,74 €	40 000,00 €	-13,04%	-11,22%
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	3 000,00 €	3 150,00 €	3 319,31 €	3 400,00 €	13,33%	2,43%
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 000,00 €	20 000,00 €	21 366,68 €	23 000,00 €	15,00%	7,64%
63512 TAXES FONCIERES	36 000,00 €	36 000,00 €	31 356,00 €	32 000,00 €	-11,11%	2,05%
6355 TAXES ET IMPÔTS SUR LES VEHICULES	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1 862 640,00 €</b>	<b>1 862 640,00 €</b>	<b>1 678 135,75 €</b>	<b>2 049 570,00 €</b>	<b>10,04%</b>	<b>22,13%</b>

Il est à noter qu'en 2021, les charges à caractère général ont été réalisées à hauteur de 90% de leur prévision au BP 2021.

En 2022, l'activité des différents services revenant à la normale et la guerre en Ukraine auront des répercussions importantes sur ce chapitre budgétaire. Le tableau ci-dessus décrit les variations constatées sur les différents postes de ces dépenses :

Par rapport aux réalisations 2021 :

-Les achats de prestations de service, connaissent une augmentation de 112 608€, cette hausse est essentiellement due : à + 76 000€ sur le séjour ski, + 20 820€ sur les ALSH, + 1 700€ sur le cinéma en plein air, + 1 500€ sur les rythmes scolaires, ces prestations ayant été annulées en 2021 (totalement pour le séjour ski, les rythmes scolaires, et le cinéma en plein air, et en partie pour les ALSH), et à de nouvelles prestations de service comme celle du RSSI (Responsable de la sécurité des systèmes d'information) pour + 10 000€, la refonte du site internet pour + 5 000€, le festival Urbaka pour + 2 640€, les soirées « polar » à la médiathèque pour 2 000€.

-L'énergie-électricité augmente de 39.56%, les combustibles (gaz et fioul) de 10.23%, les carburants de 24.7%, l'alimentation de 6.67% si l'on tient compte d'une part de la hausse annoncée des denrées alimentaires, mais aussi de l'augmentation des repas servis par rapport à 2021, enfin, les fournitures de petit équipement de 15.9% avec la forte hausse des matières premières pour la construction.

-Les contrats de prestations de service connaissent une hausse de 16 567€, avec la location de 11 photocopieurs pour +9 640€, la location de 8 packs défibrillateurs pour + 3 460€ et l'intervention de NEOP (contrôle d'accès à distance) pour +1 420€.

-Les locations mobilières augmentent de 5 798€, avec + 8 500€ de location de skis, et - 2 702€ de locations diverses.

-Le poste « fêtes et cérémonies », augmente de 14 522€, avec une reprise de l'activité post crise sanitaire.

-Les catalogues et imprimés augmentent de 1 929€ avec la confection de nouveaux plans de Couzeix.

-Les publications augmentent de 3 109€ ; en effet en 2022 il est prévu 4 revues municipales contre 3 réalisées en 2021.

-Le poste « transports collectifs » augmente de +12 599€, avec +10 500€ pour le séjour ski et + 1 128€ pour les ALSH.

-Les frais de télécommunication, connaissent une baisse de 5 054€, grâce à de nouveaux contrats plus avantageux.

Sur le chapitre, les principales charges à caractère général comparées à leur réalisation 2021 sont :

- Les denrées alimentaires pour .....	17.4%, contre 20% en 2021 (CA).
- les dépenses d'électricité pour.....	14.6%, contre 12.7% en 2021 (CA).
- les fournitures de petit équipement pour.....	11.7%, contre 12.4 % en 2021 (CA).
- les frais de maintenance pour .....	8%, contre 10% en 2021 (CA).
- les combustibles pour.....	6.5%, contre 7% en 2021 (CA).
- les achats de prestations de service pour .....	8.4%, contre 3.5% en 2021 (CA).

➤ Les charges de personnel :

Leur montant s'élève à 4 351 000€.

Dépenses	BP 2021	BP 2021 + DM	Réalisations 2021	BP 2022	Evolution en % par rapport au BP 2021	Evolution en % par rapport aux Réalisations 2021
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	25 100,00 €	25 100,00 €	24 421,99 €	31 650,00 €	26,10%	29,60%
64111 REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	1 993 120,00 €	1 955 820,00 €	1 950 069,51 €	1 933 720,00 €	-2,98%	-0,84%
64112 NBI, SFT, INDEMN DE RESIDENCE	38 060,00 €	27 160,00 €	27 074,88 €	34 120,00 €	-10,35%	26,02%
64118 AUTRES INDEMNITES	230 000,00 €	223 100,00 €	223 348,12 €	222 100,00 €	-3,43%	-0,56%
64131 REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	542 260,00 €	629 260,00 €	630 510,17 €	739 680,00 €	36,41%	17,31%
64138 AUTRES INDEMNITES	7 380,00 €	8 380,00 €	6 560,76 €	4 810,00 €	-34,82%	-26,69%
64168 AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	1 560,00 €	1 670,00 €	1 668,87 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%
64171 REMUNERATIONS DES APPRENTIS	670,00 €	670,00 €	0,00 €	1 740,00 €	159,70%	
6451 COTISATIONS A L'URSSAF	475 080,00 €	508 480,00 €	508 839,00 €	524 570,00 €	10,42%	3,09%
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	623 750,00 €	621 550,00 €	621 312,01 €	618 750,00 €	-0,80%	-0,41%
6454 COTISATIONS AUX ASSEDIC	21 060,00 €	25 460,00 €	25 596,00 €	29 260,00 €	38,94%	14,31%
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	102 900,00 €	104 040,00 €	104 116,75 €	105 000,00 €	2,04%	0,85%
6456 VERSEMENT AU F.N.C DU SUPPLT FAMILIAL	6 000,00 €	2 640,00 €	2 632,00 €	3 000,00 €	-50,00%	13,98%
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	4 060,00 €	4 060,00 €	4 060,00 €	8 190,00 €	101,72%	101,72%
6474 VERST AUX AUTRES ŒUVRES SOCIALES	18 240,00 €	18 240,00 €	18 237,07 €	20 000,00 €	9,65%	9,67%
6475 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 000,00 €	2 000,00 €	1 308,47 €	1 300,00 €	-35,00%	-0,65%
6333 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	3 000,00 €	3 500,00 €	3 403,00 €	3 500,00 €	16,67%	2,85%
6336 COTISATIONS C.N.F.P.T ET C.D.G	65 560,00 €	66 670,00 €	67 396,00 €	69 610,00 €	6,18%	3,29%
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 159 800,00 €	4 227 800,00 €	4 220 554,60 €	4 351 000,00 €	4,60%	3,09%

L'effectif des agents communaux 2022 (Titulaires et non Titulaires permanents) est de 91.9 ETP au 1<sup>er</sup> janvier 2022 contre 93.33 ETP au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Elles représentent 58% des dépenses réelles de fonctionnement contre 60.43% en 2021, et augmentent de 3% par rapport à leur réalisation 2021, les rémunérations du personnel titulaire et ses indemnités connaissent une légère diminution.

Un agent du CCAS est mis à disposition à 100% pour un montant de 30 000€ enregistré au compte 6218 (personnel extérieur au service).

Le poste rémunération du personnel non titulaire présente une hausse de 17.3%, essentiellement due à la hausse du smic, au recrutement d'un agent de bibliothèque, d'un conseiller numérique, d'une chargé de mission pour la vie associative, d'un agent au service technique, d'animateurs pour le séjour ski 2022 et de nombreux personnels remplaçant les titulaires en congé longue maladie.

Il est à noter que des atténuations de charges de personnel sont prévues en 2022, avec 287 000€ de remboursement par la CULM pour la mise à disposition de la compétence voirie, 82 500€ d'aide de l'Etat pour l'emploi du conseiller numérique et du personnel de bibliothèque, et 71 000€ de remboursement des assurances sur les longues maladies.

Sur le chapitre, les principales charges de personnel comparées à leur réalisation 2021 sont :

- Les rémunérations (charges ouvrières comprises) du personnel titulaire pour 44.4% contre 46% en 2021 (CA).
- Les rémunérations du personnel non titulaire (charges ouvrières comprises) pour 17% contre 15% en 2021 (CA).
- Les cotisations aux caisses de retraite (CNRAEL et IRCANTEC) pour 14.2% contre 15% en 2021 (CA).
- Les cotisations à l'URSSAF pour 12% identique à 2021 (CA).

### Les atténuations de produits :

Comme leur nom l'indique, ce sont des charges qui viennent en diminution de recettes ; pour 2022, elles augmentent de 4.82% par rapport à leur réalisation 2021.

Elles sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	BP 2021	BP 2021 + DM	Réalisations 2021	BP 2022	Evolution en % par rapport au BP 2021	Evolution en % par rapport aux Réalisations 2021
701249 REVERSEMENT DE LA REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	1 000,00 €	2 500,00 €	2 036,00 €	1 000,00 €	0,00%	-50,88%
739115 PRELEVEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU	68 880,00 €	68 880,00 €	68 874,84 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%
7391178 AUTRES RESTITUTIONS AU TITRE DE DEGREVEMENTS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €		
7068129 REVERSEMENT DE LA REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	500,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00%	
739211 PRELEVEMENT POUR REVERSEMENTS DE FISCALITE - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	122 240,00 €	122 240,00 €	122 241,08 €	146 350,00 €	19,72%	19,72%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	192 620,00 €	194 120,00 €	193 151,92 €	183 850,00 €	-4,55%	-4,82%

Nous y retrouvons des crédits ouverts concernant :

Le reversement à l'agence de l'eau de la redevance pour pollution d'origine domestique afin d'y inscrire d'éventuelles régularisations concernant le budget eau.

Le reversement à l'agence de l'eau de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte afin d'y inscrire d'éventuelles régularisations concernant le budget assainissement.

Le reversement à la communauté urbaine de l'attribution de compensation 2022 pour un montant de 146 350€ en augmentation de 19.7% par rapport à sa réalisation 2021.

Le prélèvement de 36 000€ sur le produit des contributions directes, correspondant au produit des bases des contribuables dégrévés de la taxe d'habitation en 2020 par la différence de taux TH 2020-2017 (0.32%).

Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU dont la commune ne sera pas contributive cette année, grâce à des dépenses réalisées en 2020 sur le projet de logements sociaux d'Anglard, et à la moins-value constatée au cours de ce même exercice lors de la vente à Limoges Habitat pour l'euro symbolique du terrain d'emprise de ce programme.

## Les autres charges de gestion :

Elles sont constituées principalement des indemnités versées aux élus de la collectivité, des subventions versées au CCAS, au budget logements, aux organismes de regroupement et aux associations de droit privé, ....

Dépenses	BP 2021	BP 2021 + DM	Réalisations 2021	BP 2022	Evolution en % par rapport au BP 2021	Evolution en % par rapport aux Réalisations 2021
6531 INDEMNITES DES ELUS	100 360,00 €	100 360,00 €	99 290,59 €	101 000,00 €	0,64%	1,72%
6532 FRAIS DE MISSION DES ELUS	2 000,00 €	2 000,00 €	238,80 €	2 000,00 €	0,00%	737,52%
6533 COTISATIONS DE RETRAITE DES ELUS	22 000,00 €	22 000,00 €	18 241,16 €	20 000,00 €	-9,09%	9,64%
6535 FORMATION DES ELUS	2 010,00 €	2 010,00 €	940,00 €	1 000,00 €	-50,25%	6,38%
6541 CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	8 000,00 €	8 300,00 €	8 273,37 €	8 300,00 €	3,75%	0,32%
6542 CREANCES ETEINTES	1 000,00 €	5 030,00 €	5 023,51 €	5 000,00 €	400,00%	-0,47%
657358 SUBVENTIONS DE FONCT° AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	4 060,00 €	4 060,00 €	3 988,32 €	4 560,00 €	12,32%	14,33%
657362 SUBVENTION AU CCAS	150 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	66,67%	0,00%
657364 SUBVENTION AU BUDGET LOGEMENTS	79 000,00 €	79 000,00 €	79 000,00 €	80 000,00 €	1,27%	1,27%
65738 SUBVENTIONS DE FONCT° AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS	11 690,00 €	12 580,00 €	11 737,47 €	12 240,00 €	4,70%	4,28%
6574 SUBVENTIONS DE FONCT° AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	154 000,00 €	154 000,00 €	88 209,78 €	140 000,00 €	-9,09%	58,71%
65888 AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	30 800,00 €	30 800,00 €	32 777,54 €	39 000,00 €	26,62%	18,98%
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>564 920,00 €</b>	<b>670 140,00 €</b>	<b>597 720,54 €</b>	<b>663 100,00 €</b>	<b>17,38%</b>	<b>10,94%</b>

Leur montant est de 663 100€, elles constituent une catégorie de dépenses importantes, elles représentent 8.84% des dépenses réelles totales que supportera la commune en 2022. Elles augmentent de 10.94% par rapport à leur réalisation 2021.

Cette variation, est essentiellement due à :

Une augmentation des subventions aux associations de 51 791€. En effet, en 2021, suite à la crise sanitaire, le fonctionnement des associations a été considérablement réduit, des manifestations n'ont pas eu lieu et d'un commun accord avec les associations, leur subvention a été réduite ou annulée.

Une augmentation de 6 223€ sur les autres charges diverses de gestion courante, avec la prise en compte en 2022, du paiement d'un dispositif orthopédique pour un agent suite à son accident du travail, et au remboursement de repas d'enfants de Couzeix scolarisés dans d'autres communes.

Une augmentation de 1 000€ sur la subvention au budget logement qui passe de 79 000€ à 80 000€.

Sur le chapitre, les principales autres charges de gestion comparées à leur réalisation 2021 sont :

- la subvention au CCAS pour..... 37.7% contre 41.9% en 2021 (CA).
- les subventions aux associations de la Commune pour ..... 21.1% contre 14.8% en 2021 (CA).
- la rémunération des élus (charges comprises) pour ..... 15.2% contre 16.6% en 2021 CA).
- la subvention au budget logements pour..... 12% contre 13.2% en 2021 (CA).

➤ **Les charges financières :**

Elles sont constituées des intérêts des emprunts à régler en 2022, des intérêts courus non échus en 2022 et cependant rattachés à l'exercice, des intérêts de ligne de trésorerie et de la perte de change de notre emprunt en francs suisses qui arrive à échéance le 1<sup>er</sup> août 2022.

Dépenses	BP 2021	BP 2021 + DM	Réalisations 2021	BP 2022	Evolution en % par rapport au BP 2021	Evolution en % par rapport aux Réalisations 2021
66111 INTERÊTS DES EMPRUNTS	169 000,00 €	169 000,00 €	167 937,43 €	162 000,00 €	-4,14%	-3,54%
66112 LC.N.E RATTACHES	-3 200,00 €	-3 200,00 €	-6 445,38 €	-3 800,00 €	18,75%	-41,04%
6615 INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPÔTS CREDITEURS	7 000,00 €	7 000,00 €	4 867,38 €	7 000,00 €	0,00%	43,81%
666 PERTES DE CHANGE	88 000,00 €	88 000,00 €	83 955,08 €	86 700,00 €	-1,48%	3,27%
66 CHARGES FINANCIERES	260 800,00 €	260 800,00 €	250 314,51 €	251 900,00 €	-3,41%	0,63%

Elles augmentent de 0.63% par rapport à leur réalisation 2021, cette variation est essentiellement due : aux intérêts des emprunts qui diminuent de 3 292€ (ICNE Compris), à la provision sur intérêts de ligne de trésorerie qui augmente de 2 133€, et à la perte de change de notre emprunt en francs suisses pour un montant supplémentaire de 2 745€, (l'amortissement de ce prêt étant progressif).

En 2022, les charges financières représentent 2.7% des dépenses totales de fonctionnement et 3.4% des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ **Les charges exceptionnelles :**

Dépenses	BP 2021	BP 2021 + DM	Réalisations 2021	BP 2022	Evolution en % par rapport au BP 2021	Evolution en % par rapport aux Réalisations 2021
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00%	
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 000,00 €	2 000,00 €	1 553,34 €	2 000,00 €	0,00%	28,75%
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	57 000,00 €	57 000,00 €	43 127,10 €	2 000,00 €	-96,49%	-95,36%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	60 000,00 €	60 000,00 €	44 680,44 €	5 000,00 €	-91,67%	-88,81%

En 2022, elles connaissent une forte diminution de 88.8% par rapport à leur réalisation 2021, la principale cause de cette variation est l'inscription en 2021 au compte 678 de la pénalité de 43 127.10€ versée à l'ODHAC pour l'annulation de son projet de construction rue Jean Moulin, les raisons de cette décision ayant été d'ordre d'esthétique architecturale et d'intégration dans l'environnement.

## **LES DEPENSES D'ORDRE ENTRE SECTIONS :**

### ➤ **Les amortissements :**

Ils s'élèvent à 306 850€ et augmentent de 3.17% par rapport à leur réalisation 2021.

Ils sont constitués :

Des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 285 000€.

De l'amortissement sur 5 ans et pour un montant de 13 220€ des charges à caractère général 2020 liées à la covid19 (82 991€) diminuées de la subvention de l'Etat perçue la même année pour l'achat des masques (16 940€), et de l'amortissement sur 5 ans et pour un montant de 8 630€ de l'indemnité versé à l'ODHAC lors de l'annulation du projet de construction allée Jean Moulin.

### **Le virement à la section d'investissement :**

Il représente le solde entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement 2022, c'est le résultat prévisionnel de fonctionnement de l'exercice 2022 au stade du budget primitif. Il servira à autofinancer la section d'investissement, son montant s'élève à 1 550 000€, alors que celui inscrit au BP 2021 était de 1 520 000€.

Ces dépenses d'ordre se retrouvent pour la même valeur en recettes d'ordre à la section d'investissement.

## LES RECETTES REELLES :

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 augmentent de 5.38% par rapport à celles prévues au budget primitif 2021, et si l'on exclut les cessions d'immobilisations des réalisations 2021 enregistrées au compte 775, celles-ci ne s'inscrivant pas au stade du budget primitif en fonctionnement mais au chapitre 024 en investissement, les recettes réelles varient entre 2021 et 2022 de +3%.

### ➤ Les produits des services, du domaine et ventes diverses :

Ils regroupent l'ensemble des recettes découlant des services à la population telles que :

- La restauration scolaire et non scolaire, l'école de musique, les ALSH, la location du centre culturel, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances pour publicité dans le journal municipal, les concessions cimetières, les remboursements par Limoges Métropole du personnel mis à disposition et des charges de fonctionnement pour les compétences transférées.

Les tarifs de ces recettes sont institués par arrêté municipal, Ils connaissent une augmentation moyenne de 2.2% en 2022.

Recettes	BP 2021	BP 2021 + DM	Réalisations 2021	BP 2022	Evolution en % par rapport au BP 2021	Evolution en % par rapport aux Réalisations 2021
7011 VENTES D'EAU	10,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €		
701241 REDEVANCE POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	10,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €		
70311 CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES	12 000,00 €	12 000,00 €	13 926,50 €	14 300,00 €	19,17%	2,68%
70312 REDEVANCES FUNERAIRES	2 200,00 €	2 200,00 €	3 040,00 €	3 100,00 €	40,91%	1,97%
70388 AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES (REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIQUE)	28 570,00 €	28 570,00 €	28 762,33 €	3 930,00 €	-86,24%	-86,34%
7062 REDEVANCES A L'ECOLE DE MUSIQUE	69 000,00 €	69 000,00 €	50 388,43 €	76 300,00 €	10,58%	51,42%
7066 REDEVANCES AUX CENTRES DE LOISIRS ET DIVERS SEJOURS	219 800,00 €	219 800,00 €	184 908,16 €	255 200,00 €	16,11%	38,01%
7067 REDEVANCES AU RESTAURANT SCOLAIRE	336 700,00 €	336 700,00 €	314 108,25 €	330 000,00 €	-1,99%	5,06%
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE (ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LA REVUE ET PRESTATION DE SERVICE REPAS PERSONNES AGEES)	76 070,00 €	76 070,00 €	72 106,80 €	74 510,00 €	-2,05%	3,33%
7083 LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES) LOCATION DU CENTRE CULTUREL	640,00 €	4 090,00 €	4 092,00 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%
70846 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE A LA CULM	336 300,00 €	336 300,00 €	334 373,05 €	287 000,00 €	-14,66%	-14,17%
70876 REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA CULM	54 960,00 €	54 960,00 €	47 275,86 €	48 000,00 €	-12,66%	1,53%
<b>70 PRODUITS DE SERVICE, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>1 136 260,00 €</b>	<b>1 139 710,00 €</b>	<b>1 052 981,38 €</b>	<b>1 092 340,00 €</b>	<b>-3,87%</b>	<b>3,74%</b>

Ce chapitre connaît une diminution de 3.87% par rapport au budget primitif 2021, et une augmentation de 3.74% par rapport à sa réalisation 2021.

Il est à noter qu'en 2021 les réalisations sur ce chapitre sont inférieures de 83 279€ par rapport à leur prévisionnel au stade du budget primitif.

L'incidence de la crise sanitaire qui s'est prolongée en 2021, a induit une perte sur les redevances attendues de l'école de musique de 18 612€, des ALSH de 34 892€, de la restauration scolaire de 22 592€, et des locations du centre culturel de 17 370€.

Les encarts publicitaires dans la revue ont concerné 3 revues au lieu de 4 prévues au budget primitif, avec -3 964€.

Un remboursement moindre par la Communauté urbaine des frais de personnel et des frais de gestion pour les mises à disposition des compétences voirie, eau et assainissement, avec - 9 612€.

En 2022, en comparaison avec les réalisations 2021, malgré une reprise de la fréquentation de la cantine scolaire, des accueils de loisirs, et de l'école de musique, le séjour ski qui avait été annulé en 2021, et la hausse des tarifs, les prévisions sur ce chapitre connaissent malgré tout une augmentation de seulement + 39 359€ Cette variation étant essentiellement due à :

Une diminution de 24 832€ sur les redevances d'occupation du domaine public ; en 2021, Free-mobile a versé en une seule fois ses 5 loyers annuels d'un montant total de 25 000€ pour l'implantation de son antenne au stade Lafarge.

Une augmentation de 25 912€ sur les redevances de l'école de musique.

Une augmentation de 70 292€ sur les redevances des ALSH et du séjour ski.

Une augmentation de 15 892€ sur les redevances de restauration scolaire.

Une augmentation de 2 404€ sur le poste « Autres prestations de service », qui concerne les recettes des encarts publicitaires de la revue municipale, avec 4 revues au lieu de 3 en 2021 et les repas des personnes âgées remboursés par le CCAS.

La disparition du poste « Locations diverses autres qu'immeubles » avec -4 092€ ; en effet à compter de 2022 les recettes des locations du centre culturel, sont affectées au compte 752, « revenus des immeubles ».

Une diminution de 46 648€ sur le remboursement par la CULM des frais de personnel mis à disposition et des frais de gestion pour les compétences voirie, eau et assainissement, les conventions de mise à disposition des compétences eau et assainissement ayant pris fin à compter du 1er juillet 2021.

Sur le chapitre, les principaux produits des services et du domaine comparés à leur réalisation 2021 sont :

- le remboursement par la CULM de la mise à disposition de notre personnel et des frais de gestion pour les compétences voirie, eau et assainissement pour ..... 26.3% contre 31.7% en 2021 (CA).
- La vente de repas au restaurant scolaire (élèves, personnel, instituteurs, Haltes garderies, ateliers mutualisés) pour..... 30.2% contre 29.8% en 2021 (CA).
- les redevances des parents des différents ALSH et du séjour ski pour ..... 23.4% contre 17.6% en 2021 (CA).
- les redevances des parents de l'Ecole de musique pour.....7% contre 4.8% en 2021 (CA).
- la vente de repas au CCAS des personnes âgées (67 370 €) pour ..... 5.8% contre 6% en 2021 (CA).

➤ **Les impôts et taxes autres que le produit des 3 taxes :**

Leur montant s'élève à 634 290€.

- Ils sont composés de la dotation de solidarité communautaire, du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) versés par la Communauté urbaine de Limoges métropole, de la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, de la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles, de la taxe sur la publicité extérieure, des droits de place, et des impôts sur les spectacles.

Recettes	BP 2021	BP 2021 + DM	Réalisations 2021	BP 2022	Evolution en % par rapport au BP 2021	Evolution en % par rapport aux Réalisations 2021
73212 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	16 540,00 €	16 540,00 €	17 165,00 €	17 170,00 €	3,81%	0,03%
73223 FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES FISCALES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	146 410,00 €	169 994,00 €	169 994,00 €	170 000,00 €	16,11%	0,00%
7336 DROITS DE PLACE	3 770,00 €	3 770,00 €	3 176,50 €	3 200,00 €	-15,12%	0,74%
7363 IMPÔTS SUR LES CERCLES ET MAISONS DE JEUX	1 800,00 €	1 800,00 €	1 795,40 €	1 800,00 €	0,00%	0,26%
7368 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	61 000,00 €	61 000,00 €	57 060,20 €	67 120,00 €	10,03%	17,63%
7381 TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	280 000,00 €	351 820,00 €	400 798,16 €	350 000,00 €	25,00%	-12,67%
7388 AUTRES TAXES DIVERSES (TAXE FORFAITAIRE SUR TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES)	20 000,00 €	57 312,00 €	57 316,00 €	25 000,00 €	25,00%	-56,38%
<b>73 IMPÔTS ET TAXES AUTRES QUE LE PRODUIT DES 3 TAXES</b>	<b>529 520,00 €</b>	<b>662 236,00 €</b>	<b>707 305,26 €</b>	<b>634 290,00 €</b>	<b>19,79%</b>	<b>-10,32%</b>

Ils diminuent de 10.32% par rapport à leur réalisation 2021, cette variation est essentiellement due à une diminution de 83 114€ sur les taxes additionnelles au droit de mutation ou à la taxe de publicité foncière et sur les taxes forfaitaires sur les terrains devenus constructibles.

Cependant nous constatons en 2022 une hausse de 10 060€ sur la taxe locale sur la publicité extérieure (l'abattement de 15% pratiqué en 2021 suite à la crise sanitaire n'étant pas reconduit).

Sur le chapitre, les principaux impôts et taxes autres que le produit des 3 taxes sont :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur les terrains devenus constructibles pour 59.1%.
- le FPIC pour..... 26.8%.
- la taxe locale sur la publicité extérieure pour ..... 10.6%.

➤ **Les impôts directs (taxe sur le foncier bâti et non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires)** :

Leur montant prévisionnel communiqué par les services fiscaux est de 5 665 650€, il présente une augmentation de 6.42% par rapport au BP 2021 et une augmentation de 5.55% par rapport à sa réalisation 2021. Ils constituent 64.16% des recettes réelles et 60.52% des recettes totales du budget de fonctionnement.

Recettes	BP 2021	BP 2021 + DM	Réalisations 2021	BP 2022	Evolution en % par rapport au BP 2021	Evolution en % par rapport aux Réalisations 2021
73111 IMPÔTS DIRECTS LOCAUX (TAXES FONCIERES ET D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES)	5 323 630,00 €	5 367 530,00 €	5 367 970,00 €	5 665 650,00 €	6,42%	5,55%
73118 AUTRES IMPÔTS LOCAUX OU ASSIMILES (RÔLES SUPPLEMENTAIRES TF ET TH)	0,00 €	1 910,00 €	1 910,00 €	0,00 €		-100,00%
73 PRODUITS DES 3 TAXES	5 323 630,00 €	5 369 440,00 €	5 369 880,00 €	5 665 650,00 €	6,42%	5,51%

Pour rappel : en 2020, la loi de finances avait prévu un gel du taux de taxe d'habitation dès 2020, pour anticiper le remplacement de son produit 2021 en ce qui concerne les résidences principales par le produit de la taxe foncière départementale avec l'application d'un coefficient correcteur calculé sur les bases de taxe d'habitation 2020 et de son taux 2017 afin de garantir à la commune une régularisation à l'euro près du montant de taxe d'habitation perdu.

Par contre, les taux des taxes foncières pouvaient toujours être votés, le taux sur le foncier non bâti ne pouvant pas augmenter plus que le taux sur le foncier bâti.

Pour calculer le coefficient correcteur appliqué à COUZEIX en 2021, il a fallu déterminer :

Les « ressources avant » de taxe d'habitation qui étaient perdues : (bases de TH 2020 X taux de TH 2017) + montant des allocations compensatrices TH 2020 + moyenne des rôles supplémentaires de TH 2018, 2019 et 2020, puis les « ressources après » : (bases de TFB départemental 2020 X taux de TFB départemental 2020) + allocations compensatrices départementales 2020 + moyenne des rôles supplémentaires 2018, 2019 et 2020 de TFB départementale, celles-ci n'ayant finalement pas été prise en compte par décision gouvernementale).

La formule de calcul du coefficient correcteur étant :

$$\frac{((\text{ressources avant} - \text{ressources après}) + \text{produit communal de TFB 2020} + \text{produit départemental de TFB 2020})}{(\text{produit communal de TFB 2020} + \text{produit départemental de TFB 2020})}$$
, son montant était de 1.067417.

En 2021, la commune de COUZEIX faisait partie des communes sous-compensées dont le produit de TH perdu était supérieur au produit de taxe foncière départementale gagné.

A partir de 2021, la commune n'a donc plus perçu de produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, celui-ci ayant été remplacé par le produit des bases prévisionnelles de taxe foncière sur le bâti par la somme des taux de taxe foncière sur le bâti de la commune voté en 2021 (celui-ci n'ayant pas été augmenté par la Municipalité) et celui du Département 2020 (21.89% + 18.96% = 40.85%).

La loi de finance 2021 prévoyant la baisse de 50% des bases de taxe sur le foncier bâti des usines, des allocations compensatrices étaient donc perçues en remplacement.

Le tableau ci-dessous décrit, l'évolution 2021-2022 du produit des 3 taxes :

Libellé	Montants 2021	Montants prévisionnels 2022	Evolution
Revalorisation totale	1,74%	5,46 %	214,01%
Reval physique TFB	1,54%	2,06 %	34,02%
Coef reval légal TFB	0,20%	3,40 %	1600,00%
Tx TFB départemental			
<b>Taux TFB</b>	<b>40,85 %</b>	<b>40,85 %</b>	
TFB base	11 970 926	12 625 000	5,46%
<i>dont Usines</i>	<i>176 079</i>	<i>182 106</i>	3,42%
Lissage (locaux professionnels)	-26 890	-22 792	-15,24%
<b>TFB produit</b>	<b>4 863 233 €</b>	<b>5 134 521 €</b>	<b>5,58%</b>
<b>Taux TFNB</b>	<b>103,76 %</b>	<b>103,76 %</b>	0,00%
TFNB base	118 923	123 500	3,85%
<b>TFNB produit</b>	<b>123 395 €</b>	<b>128 144 €</b>	<b>3,85%</b>
<b>Taux TH</b>	<b>13,82 %</b>	<b>13,82 %</b>	0,00%
TH bases			
<i>dont résidences secondaires</i>	<i>351 867</i>	<i>363 830</i>	<i>3,40%</i>
<b>Produit TH</b>	<b>48 628 €</b>	<b>50 281 €</b>	<b>3,40%</b>
<b>Coefficient correcteur</b>	<b>1,067417</b>	<b>1,067417</b>	0,00%
Effet sur TFB (Produit TFB * 0,067417)	327 865 €	347 691 €	6,05%
Effet sur Alloc Comp Usines (Produit Alloc comp usines * 0,067417)	4 849 €	5 015 €	3,43%
<b>TOTAL Effet Coefficient Correcteur</b>	<b>332 714 €</b>	<b>352 706 €</b>	<b>6,01%</b>
<b>SOUS TOTAL PRODUITS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>5 367 970 €</b>	<b>5 665 652 €</b>	<b>5,55%</b>
<b>Rôles supplémentaires</b>	<b>1 910 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL PRODUITS DES CONTRIBURIONS DIRECTES</b>	<b>5 369 880 €</b>	<b>5 665 652 €</b>	<b>5,51%</b>
<b>Alloc TH</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
Alloc TFB (Condition modeste)	4 973 €	5 273 €	6,03%
Alloc Autres TFB	912 €	1 707 €	87,17%
<b>Alloc TFB (usines)</b>	<b>71 932 €</b>	<b>74 394 €</b>	<b>3,42%</b>
Alloc TFNB	7 168 €	7 158 €	-0,14%
<b>TOTAL ALLOCATIONS COMPENSATRICES</b>	<b>84 985 €</b>	<b>88 532 €</b>	<b>4,17%</b>
<b>TOTAL PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES + ALLOCATIONS COMPENSATRICES</b>	<b>5 452 955 €</b>	<b>5 754 184 €</b>	<b>5,52%</b>

La revalorisation nationale des bases est de 3.4%, la revalorisation physique des bases de taxe foncière de 2.06%, les bases prévisionnelles de taxe foncière se montent à 12 625 000€, en augmentation de 5.46% par rapport à celles de 2021. Le taux de TFB de 40.85% est le même qu'en 2021, la municipalité s'étant engagé à ne pas augmenter les taux des contributions directes durant son mandat. Après déduction du montant du lissage (2017 à 2027) obtenu suite à la réforme de l'évaluation des bases des locaux professionnels qui serait de -22 792€ en 2022, le produit prévisionnel de la taxe foncière sur le bâti obtenu est 5 134 521€.

En ce qui concerne les bases de taxe foncière non bâti, leur montant prévisionnel 2022 est de 123 500€, en augmentation de 3.85% par rapport à celui de 2021, leur évolution physique est donc de 0.45%. Le taux de TFNB 2022 est identique à celui de 2021, soit 103.76%, et le produit prévisionnel TFNB est 128 144€.

En 2022, la commune percevra toujours le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, (le taux étant gelé jusqu'en 2022, les communes seront autorisées à le voter à nouveau en 2023) ; le montant des bases prévisionnelles 2022 étant 363 830€, et son taux 13.82%, la commune percevra en 2022, un montant prévisionnel de 50 281€.

En ce qui concerne les allocations compensatrices, la commune ne percevra donc plus les allocations compensatrices sur la taxe d'habitation, mais celles calculées sur la taxe foncière sur le bâti pour les ménages de condition modeste, sur la taxe sur le foncier non bâti, et sur la taxe sur le foncier bâti des usines dont les bases ont été diminuées de moitié. Leur montant total prévisionnel 2022 que l'on retrouve au chapitre 74 « Dotation et participations » est de 88 530€.

L'application du coefficient correcteur génère un produit supplémentaire de 352 756€.

Enfin en 2022, il sera déduit du produit des contributions directes à percevoir, un prélèvement de l'ordre de 36 000€ que l'on retrouve à l'article budgétaire « atténuation de recettes » en dépenses de fonctionnement, (Il est égal au produit des bases des contribuables dégrévés de taxe d'habitation en 2020 par la différence de taux de TH (2020-2017) soit 0.32%.

Le montant prévisionnel total des contributions directes 2022 (allocations compensatrices incluses) est de 5 754 184€ contre 5 452 955€ en 2021, en augmentation de 5.52%.

➤ **Les dotations et participations :**

Leur montant est de 1 293 940€.

Elles constituent 14.65 % des recettes réelles et 13.8% des recettes totales de la section de fonctionnement.

Recettes	BP 2021	BP 2021 + DM	Réalisations 2021	BP 2022	Evolution en % par rapport au BP 2021	Evolution en % par rapport aux Réalisations 2021
7411 D.G.F - DOTATION FORFAITAIRE	565 360,00 €	559 534,00 €	559 534,00 €	560 000,00 €	-0,95%	0,08%
74121 D.G.F - DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 2ème fraction	152 730,00 €	154 043,00 €	154 043,00 €	155 000,00 €	1,49%	0,62%
74127 DGF - DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	96 000,00 €	104 468,00 €	104 468,00 €	104 500,00 €	8,85%	0,03%
744 F.C.T.V.A	8 800,00 €	8 800,00 €	6 803,73 €	5 500,00 €	-37,50%	-19,16%
7461 DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	0,00	4 759,00	4 759,53	45 000,00		845,47%
74718 PARTICIPATIONS ETAT- AUTRES	16 970,00 €	21 570,00 €	21 575,41 €	55 430,00 €	226,64%	156,91%
7473 PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	14 700,00 €	14 700,00 €	15 381,00 €	15 040,00 €	2,31%	-2,22%
7478 PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES (CAF et MSA)	233 130,00 €	222 350,00 €	221 468,44 €	224 610,00 €	-3,65%	1,42%
7482 COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	220,00 €	220,00 €	557,00 €	220,00 €	0,00%	-60,50%
74832 ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (Compensation du département pour l'utilisation des installations sportives par le Collège)	40 000,00 €	40 000,00 €	40 204,00 €	40 000,00 €	0,00%	-0,51%
74834 ETAT- COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	84 980,00 €	84 980,00 €	84 985,00 €	88 530,00 €	4,18%	4,17%
7488 AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	0,00%	0,00%
<b>74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 213 000,00 €</b>	<b>1 215 534,00 €</b>	<b>1 213 889,11 €</b>	<b>1 293 940,00 €</b>	<b>6,67%</b>	<b>6,59%</b>

Elles augmentent de 6.6% par rapport à leur réalisation 2021. La DGF n'est pas connue à ce jour et les principales variations constatées en 2022 par rapport à l'exercice précédent sont les suivantes :

Le montant de la dotation générale de décentralisation augmente de 40 241€. En 2021, la commune a perçu un concours de l'Etat au titre des bibliothèques municipales pour un montant de 4 759.53€ ; en 2022, elle percevra à ce titre 45 000€ de la DRAC, pour l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque à valoir pour les années 2022, 2023 et 2024.

Les participations de l'Etat augmentent de 33 855€, (+ 37 500€ de remboursement sur le salaire du conseiller numérique, et - 4 000€ perçus en 2021 au titre de la loi ELAN pour la dématérialisation des documents d'urbanisme).

Le montant des participations de la CAF augmente de 3 142€, cela essentiellement sur les participations ALSH.

Les allocations compensatrices augmentent de 3 545€.

Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles diminue de 1 303€.

Sur le chapitre, les principales dotations et participations sont :

- Les 3 DGF (forfaitaire, de solidarité rurale et nationale de compensation) pour ..... 63.3%.
- les participations de la CAF pour ..... 17.3%.
- les compensations d'exonération de taxes foncières pour ..... 6.8%.
- le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour ..... 3%.

➤ **Les autres produits de gestion courante :**

Leur montant est de 60 690€, ce poste diminue de 19.17% par rapport à sa réalisation 2021.

Ce sont principalement :

Les revenus des immeubles inscrits à l'actif du budget principal de la commune pour 26 610€ au lieu des 39 313.29€ perçus en 2021 (-16 717€ sur le Pôle équestre vendu au le 1<sup>er</sup> février 2022, +3 000€ sur la location de la maison du Country à compter du mois de juillet et + 9 180€ sur les locations du centre culturel qui en 2021 étaient inscrites au compte 7083.

Le remboursement par le CCAS des frais lui incombant et supportés par le budget principal pour 30 000€ (son montant 2021 était de 29 380€).

Le remboursement du chauffage par la Poste pour 1 700€.

Il est à noter qu'en 2021, nous avons perçu suite à une décision judiciaire, une indemnité d'un montant de 3 224.76€.

➤ **Les atténuations de charges :**

Ce sont, les remboursements par les assurances des frais de personnel en longue maladie, congé de maternité et accident du travail, ce poste diminue de 45.6% par rapport à sa réalisation 2021 avec un montant connu à ce jour de 71 000€ contre 130 481.37€ réalisés en 2021.

➤ **Les produits exceptionnels :**

Ils connaissent une augmentation de 7.4% par rapport au budget primitif 2021, pour comparer sa valeur aux réalisations 2021, il faut exclure de leur montant 2021, le produit des cessions enregistré au compte réel 775.

En effet, les écritures comptables relevant des cessions ne sont jamais prévues au stade du budget primitif, les comptes concernés étant :

775 en recettes réelles de fonctionnement,  
7761 en recettes d'ordre de fonctionnement enregistrant la moins-value,  
675 en dépenses d'ordre de fonctionnement permettant la sortie du bien de l'actif,  
6761 en dépenses d'ordre de fonctionnement enregistrant la plus-value,  
192 en dépenses ou en recettes d'ordre d'investissement enregistrant la plus ou moins-value,  
Le compte 21...sur lequel le bien cédé est enregistré à l'actif pour sa valeur comptable en recettes d'ordre d'investissement.

Par contre, le montant des cessions prévues au stade du budget primitif est enregistré sur le super chapitre 024 à la section d'investissement, ce compte permettra par son apurement progressif de passer les écritures de cessions au cours de l'exercice aux différents comptes décrits ci-dessus.

Après exclusion des réalisations au compte 775 en 2021 (208 490€), on constate en 2022 une diminution de ce poste de recettes de 5 961€.

Cette différence étant essentiellement due :

A une réalisation 2021 très importante de mandats annulés sur exercices antérieurs pour 6 832.35€, leur prévision 2022 étant de 2 000€.

## LES RECETTES D'ORDRE ENTRE SECTIONS :

### ➤ Les travaux en régie :

Ils s'élèvent à 200 000€ comme au budget primitif 2021, (197 035.63€ réalisés en 2021).

### ➤ La quote-part des subventions des biens amortissables transférée en fonctionnement :

Elle s'élève à..... 1 080€

Ces recettes d'ordre se retrouvent pour la même valeur en dépenses d'ordre à la section d'investissement.

## L'AUTOFINANCEMENT

Le tableau ci-après permet de noter l'évolution de l'épargne de gestion, de l'épargne brute (CAF) et de l'épargne nette de 2016 à 2022.

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation entre 2021 et 2022
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie )	6 417 038 €	6 557 985 €	6 672 928 €	6 567 163 €	6 727 648 €	6 787 522 €	7 304 420 €	7,62%
Dont DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie) HORS INTERÊTS DE LA DETTE	6 137 682 €	6 295 626 €	6 438 874 €	6 357 078 €	6 545 486 €	6 626 030 €	7 146 220 €	7,85%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT ( Recettes réelles diminuées des cessions d'immobilisations)	8 428 774 €	8 416 859 €	8 500 867 €	8 342 087 €	8 396 815 €	8 567 773 €	8 830 190 €	3,06%
EPARGNE DE GESTION	2 291 092 €	2 121 233 €	2 061 993 €	1 985 009 €	1 851 329 €	1 941 742 €	1 683 970 €	-13,28%
INTERÊTS DE LA DETTE	279 356 €	262 359 €	234 054 €	210 085 €	182 162 €	161 492 €	158 200 €	-2,04%
EPARGNE BRUTE	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 939 €	1 774 924 €	1 669 167 €	1 780 250 €	1 525 770 €	-14,29%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL	1 714 707 €	1 488 325 €	1 456 032 €	1 476 626 €	1 500 268 €	1 522 432 €	1 470 000 €	-3,44%
EPARGNE NETTE	297 029 €	370 549 €	371 907 €	298 298 €	168 899 €	257 818 €	55 770 €	-78,37%

Par rapport à 2021, il est envisagé au stade du budget primitif les diminutions suivantes :

- L'épargne de gestion diminue de ..... 13.28%
- L'épargne brute ou capacité d'autofinancement diminue de..... 14.29%
- L'épargne nette diminue de ..... 78.37%

## 2. La section d'investissement du Budget principal 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022							
DEPENSES	RAR 2020 + BP 2021	RAR 2020 + BP 2021 + DM	Réalisations 2021	RAR 2021	BP 2022	RAR 2021 + BP 2022	Ecart en % par rapport au RAR 2020 + BP 2021
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 338,40 €	41 338,40 €	19 635,60 €	5 172,00	80 000,00	85 172,00	106,04%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	77 763,00 €	90 575,00 €	62 520,00 €	28 055,00	400 000,00	428 055,00	450,46%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	513 469,04 €	1 005 669,04 €	756 040,29 €	205 990,49	745 929,72	951 920,21	85,39%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 420 024,56 €	2 427 984,56 €	786 452,02 €	415 917,79	2 479 100,00	2 895 017,79	19,63%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>3 052 595,00 €</b>	<b>3 565 567,00 €</b>	<b>1 624 647,91 €</b>	<b>655 135,28</b>	<b>3 705 029,72</b>	<b>4 360 165,00</b>	<b>42,83%</b>
16 REMBOURSEMENT EMPRUNTS	1 525 000,00 €	1 525 000,00 €	1 522 432,31 €	0,00	1 470 000,00	1 470 000,00	-3,61%
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>1 525 000,00 €</b>	<b>1 525 000,00 €</b>	<b>1 522 432,31 €</b>	<b>0,00</b>	<b>1 470 000,00</b>	<b>1 470 000,00</b>	<b>-3,61%</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	209 230,00 €	257 331,58 €	254 347,33 €	0,00	201 080,00	201 080,00	-3,90%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>209 230,00 €</b>	<b>257 331,58 €</b>	<b>254 347,33 €</b>	<b>0,00</b>	<b>201 080,00</b>	<b>201 080,00</b>	<b>-3,90%</b>
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	66 421,00 €	66 421,00 €	25 359,51 €	0,00	19 610,00	19 610,00	-70,48%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>	<b>66 421,00 €</b>	<b>66 421,00 €</b>	<b>25 359,51 €</b>	<b>0,00</b>	<b>19 610,00</b>	<b>19 610,00</b>	<b>-70,48%</b>
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	1 581 248,00 €	1 581 248,00 €	1 580 259,49 €	0,00	600 185,00	600 185,00	-62,04%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 434 494,00 €</b>	<b>6 995 567,58 €</b>	<b>5 007 046,55 €</b>	<b>655 135,28</b>	<b>5 995 904,72</b>	<b>6 651 040,00</b>	<b>3,37%</b>
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES 2022							
RECETTES	RAR 2020 + BP 2021	RAR 2020 + BP 2021 + DM	Réalisations 2021	RAR 2021	BP 2022	RAR 2021 + BP 2022	Ecart en % par rapport au RAR 2020 + BP 2021
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 120 984,57 €	1 210 394,57 €	998 441,22 €	190 022,83	524 623,00	714 645,83	-36,25%
16 EMPRUNTS	1 179 942,43 €	1 061 584,43 €	800 000,00 €	0,00	1 529 324,17	1 529 324,17	29,61%
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 300 927,00 €</b>	<b>2 271 979,00 €</b>	<b>1 798 441,22 €</b>	<b>190 022,83</b>	<b>2 053 947,17</b>	<b>2 243 970,00</b>	<b>-2,48%</b>
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	720 000,00 €	728 680,00 €	738 295,13 €	0,00	424 000,00	424 000,00	-41,11%
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 333 870,00 €	1 333 870,00 €	1 333 870,61 €	0,00	1 535 156,00	1 535 156,00	15,09%
024 PRODUITS DE CESSION	195 056,00 €	454 306,00 €	0,00 €	0,00	571 454,00	571 454,00	192,97%
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>2 248 926,00 €</b>	<b>2 516 856,00 €</b>	<b>2 072 165,74 €</b>	<b>0,00</b>	<b>2 530 610,00</b>	<b>2 530 610,00</b>	<b>12,53%</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	298 220,00 €	520 311,58 €	510 895,73 €	0,00	306 850,00	306 850,00	2,89%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 520 000,00 €	1 620 000,00 €	0,00 €	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	1,97%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>1 818 220,00 €</b>	<b>2 140 311,58 €</b>	<b>510 895,73 €</b>	<b>0,00</b>	<b>1 856 850,00</b>	<b>1 856 850,00</b>	<b>2,12%</b>
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	66 421,00 €	66 421,00 €	25 359,51 €	0,00	19 610,00	19 610,00	-70,48%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>	<b>66 421,00 €</b>	<b>66 421,00 €</b>	<b>25 359,51 €</b>	<b>0,00</b>	<b>19 610,00</b>	<b>19 610,00</b>	<b>-70,48%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 434 494,00 €</b>	<b>6 995 567,58 €</b>	<b>4 406 862,20 €</b>	<b>190 022,83 €</b>	<b>6 461 017,17 €</b>	<b>6 651 040,00 €</b>	<b>3,37%</b>

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### LES DEPENSES REELLES :

#### ➤ Les dépenses d'équipement :

Le tableau ci-dessous décrit les dépenses d'équipement 2022 ainsi que les restes à réaliser 2021.

DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT DEPENSES 2022				
Dépenses	Pour info Réalisations 2021	RAR 2021	BP 2022	RAR 2021 + BP 2022
LOGICIELS	1 658,40		15 000,00	15 000,00
ETUDES DIVERSES (Dont Aménagement Centre culturel pour 50 000€/ Photovoltaïque et Centre-bourg pour 15 000€)	17 977,20	5 172,00	65 000,00	70 172,00
<b>TOTAL 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>19 635,60</b>	<b>5 172,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>85 172,00</b>
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A LA COMMUNAUTE URBAINE (Bacs enterrés et Cimetière)		28 055,00	400 000,00	428 055,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE (SELI)	62 520,00			0,00
<b>TOTAL 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>62 520,00</b>	<b>28 055,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>428 055,00</b>
RESEAUX DE VOIRIE	867,70	2 135,00	4 200,00	6 335,00
AUTRES TERRAINS DIVERS	527 074,24	17 000,00	407 000,00	424 000,00
CONSTRUCTIONS (BÂTIMENTS)	28 449,10	132 000,00		132 000,00
<b>TOTAL 21 ACQUISITIONS FONCIERES + RESEAUX DE VOIRIE</b>	<b>556 391,04 €</b>	<b>151 135,00 €</b>	<b>411 200,00 €</b>	<b>562 335,00 €</b>
AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE		726,00	700,00	1 426,00
MATERIEL ROULANT DE VOIRIE	49 151,99		37 110,00	37 110,00
AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGES DE VOIRIE	3 228,90		5 299,72	5 299,72
AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES	2 285,52		10 000,00	10 000,00
MATERIEL DE TRANSPORT			30 000,00	30 000,00
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	32 927,80	151,20	75 200,00	75 351,20
MOBILIER	10 421,94		28 540,00	28 540,00
AUTRE MOBILIER MATERIEL	78 732,63	34 758,00	147 880,00	182 638,00
<b>TOTAL 21 MOBILIER MATERIEL (hors mobilier du Pôle culturel multi-activités)</b>	<b>176 748,78</b>	<b>35 635,20</b>	<b>334 729,72</b>	<b>370 364,92</b>
AMENAGEMENT DE TERRAINS-ESPACES VERTS DIVERS			10 000,00	10 000,00
AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE EN ENROBE	59 999,88		30 000,00	30 000,00
REFECTION DES ALLEES ET COURS DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN	65 382,00			0,00
EXTENSION DU JARDIN A MALICE			480 000,00	480 000,00
SKATE-PARK			80 000,00	80 000,00
AMENAGEMENT LOCAUX DE STOCKAGE HALLE SPORTS G5	4 941,72	22 225,84	250 000,00	272 225,84
INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AU COUNTRY			254 000,00	254 000,00
TRAVAUX SUR DIVERS BÂTIMENTS	119 235,18	167 597,24	213 600,00	381 197,24
RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX		31 524,38	400 000,00	431 524,38
REHABILITATION DE LA MAIRIE	70 832,89	1 941,82		1 941,82
CP-AUTORISATION DE PROGRAMME MISE EN CONFORMITE DES VESTIAIRES DU STADE LACORE		481,11		481,11
CP-AUTORISATION DE PROGRAMME REHABILITATION DU COUNTRY	5 416,48	17 438,37		17 438,37
CP-AUTORISATION DE PROGRAMME CONSTRUCTION D'UN PÔLE CULTUREL MULTI-ACTIVITES	372 848,40	56 944,27		56 944,27
ETUDE CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE PRIMAIRE (MATERNELLE)	29 610,00	11 310,00		11 310,00
CP-CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE DOLTO 2 ET TRANSFORMATION DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN EN ECOLE ELEMENTAIRE			300 000,00	300 000,00
TRAVAUX SUR ANCIEN BÂTIMENT COLAS	9 719,41		300 000,00	300 000,00
TRAVAUX DE RESEAUX D' ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS	22 682,80	11 475,23	70 500,00	81 975,23
2EME ECLAIRAGE AU STADE LAFARGE		82 894,32		82 894,32
TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX DIVERS	26 411,70	11 705,49	91 000,00	102 705,49
AVANCE SUR COMMANDE D'IMMOBILISATION EFFACEMENT DE RESAU ECLAIRAGE PUBLIC AU BUIS		19 600,01		19 600,01
AVANCE SUR COMMANDE D'IMMOBILISATION EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC A ANGLARD	22 272,03			0,00
<b>TOTAL 23 TRAVAUX DIVERS + 21 (Mobilier du Pôle culturel multi-activités)</b>	<b>809 352,49</b>	<b>435 138,08</b>	<b>2 479 100,00</b>	<b>2 914 238,08</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 624 647,91</b>	<b>655 135,28</b>	<b>3 705 029,72</b>	<b>4 360 165,00</b>

Elles représentent 65.56 % des dépenses totales d'investissement.

Les dépenses d'équipement prévues en 2022 s'élèvent à 3 705 029.72€, les restes à réaliser des dépenses d'équipement 2021 (dépenses engagées juridiquement en 2021 mais non mandatées sur cet exercice et reportées en 2022) s'élèvent à 655 135.28€, les dépenses d'équipement totales inscrites au budget primitif 2022 s'élèvent donc à 4 360 165€.

Elles présentent une augmentation de 42.83% par rapport à celles figurant au budget primitif 2021 (RAR 2020 compris) qui s'élevaient à 3 052 595€.

➤ **Les dépenses financières :**

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 1 470 000€, inférieur de 3.44% par rapport à sa réalisation 2021.

**LES DEPENSES D'ORDRE :**

***Les dépenses d'ordre entre sections :***

➤ **Les travaux en régie :**

Ils s'élèvent comme au budget primitif 2021 à 200 000€ (197 035.63€ réalisés en 2021).

➤ **La quote-part des subventions des biens amortissables transférée en fonctionnement :**

Elle s'élève à..... 1 080€

Ces recettes d'ordre se retrouvent pour la même valeur en recettes d'ordre à la section de fonctionnement.

***Les dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites « patrimoniales »***

Elles correspondent à des intégrations de travaux réalisés sous mandat lorsque ceux-ci sont achevés (travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public portés par le SEHV ou à des avances faites à des entreprises avant le démarrage de leurs travaux).

Elles s'élèvent à 19 610€ (travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public par le SEHV).

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**LES RECETTES REELLES :**

➤ **Les recettes d'équipement :**

Le tableau ci-après décrit les recettes d'équipement 2022 dont le montant est de 2 053 947.17€ et les restes à réaliser des recettes d'équipement 2021 (recettes engagées juridiquement en 2021 mais non perçues sur cet exercice et reportées en 2022) qui s'élèvent à 190 022.83€, les recettes d'équipement totales inscrites au budget primitif 2022 s'élèvent donc à 2 243 970€.

DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT RECETTES 2022				
Recettes	Pour info Réalisations 2021	RAR 2021	BP 2022	RAR 2021 + BP 2022
AIDE DE L'ETAT A LA RELANCE POUR LA CONSTRUCTION DURABLE			37 500,00	37 500,00
SUBV FIPD VIDEO PROTECTION (Arrêté n°2021618 DU 20 SEPTEMBRE 2021) 40%		28 031,00		28 031,00
SUBV CULM AIDE AU DEVELOPPEMENT DES TIC A CARACTERE EDUCATIF			10 803,00	10 803,00
SUBV CAF EQUIPEMENT 2021 (1 flipper, jeux de société, 5 tentes, boites de rangement) (Notification du 26 avril 2021) 80%	5 000,00			0,00
SUBV DEPT CTD AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE EN ENROBE (Arrêté du 20/02/2020) 30%	8 699,97			0,00
SUBV FIPD SECURISATION DES ECOLES (Arrêté n°2021-19 du 21 septembre 2021) 40%		1 056,00		1 056,00
SUBV CTD RENOVATION DU CLUB HOUSE DU COUNTRY (Arrêté du 4/02/2021) 20%		4 900,00		4 900,00
SUBV CTD TX DE RENOVATION DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE JEAN MOULIN (Arrêté du 8/02/2018 et arrêté du 21/07/2021) 10%	3 037,40	4 762,60		4 762,60
SUBV CTD DIVERS TX ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE JEAN MOULIN (Arrêté du 20/02/2020) 10%	815,65	434,35		434,35
SUBV CTD MISE AUX NORMES MOTEUR CAMPANAIRE CLOCHES DE L'EGLISE (Arrêté du 20/02/2020) 30%	1 400,00			0,00
SUBV DEPT CTD REFECTION TOITURE DE L'EGLISE (Arrêté du 27/06/2019 annulé par arrêté du 10/02/2022) (30%)			15 660,00	15 660,00
SUBV DEPT CTD REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES ET MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DU CENTRE CULTUREL (Arrêté du 27/06/2019 annulé par arrêté du 10/02/2022) (10%)			3 770,00	3 770,00
SUBV CTD TX DIVERS HALLE AUX SPORTS (Arrêté du 20/02/2020) 20%	8 766,41			0,00
SUBV CTD TX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE (Arrêté du 15/10/2020) 10%	601,24			0,00
SUBV CTD TX D'EXTENSION DU FOYER DU STADE LACORE (Arrêté du 10/02/2022) 20%			14 480,00	14 480,00
SUBV CTD REMPLACEMENT D'UNE PORTE D'ACCES DE LA HALLE AUX SPORTS ET AMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE (Arrêté du 4/02/2021) 20%		7 660,00		7 660,00
SUBV CAF TRANSFORMATION DU PREAU DE L' ALSH (Notification du 29 juillet 2021) 80%		28 000,00		28 000,00
SUBV DETR TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE SCOLAIRE (CANTINE + SOL) (Arrêté du 12 avril 2017) 25%	6 680,56			0,00
SUBV DETR 2019 TX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL (HALTE GARDERIE JAM) (Arrêté du 7/10/2019) 25%	1 839,10			0,00
SUBV DETR TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL (CENTRE EQUESTRE, POLE DOLTO, CENTRE SOCIAL, STADE LAFARGE ECLAIRAGE) (Arrêté du 3/04/2018) 25%		871,15		871,15
SUBV DETR TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL (HALLE AUX SPORTS, SALLE POLYVALENTE, EGLISE) (Arrêté du 21/09/2020) 30%	15 704,66			0,00
SUBV DETR REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE (Arrêté du 16/12/2021) 30%		13 720,90		13 720,90
SUBV DETR TRAVAUX DE REFECTION DU PATRIMOINE COMMUNAL (MAIRIE, SALLE POLYVALENTE, CENTRE SOCIAL, PRESBYTERE, CENTRE EQUESTRE) (Arrêté du 18/10/2017) 25%	8 824,11			0,00
SUBVENTION CAF EXTENSION DU JARDIN A MALICE (Notification du 27 janvier 2022)			290 000,00	290 000,00
SUBV SEHV DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS (Arrêté du 28 octobre 2021)			6 650,00	6 650,00
DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (Arrêté du 10 mai 2021) 30%			99 300,00	99 300,00
SUBV CTD AMENAGEMENT LOCAUX DE RANGEMENT HALLE SPORTS G5 (1ère tranche) (Arrêté du 4/02/2021) 30%			23 230,00	23 230,00
SUBV CTD AMENAGEMENT LOCAUX DE RANGEMENT HALLE SPORTS G5 (2ème tranche) (Arrêté du 21/07/2021) 30%			23 230,00	23 230,00
SUBV CTD TX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE (Arrêté du 21/06/2018) 10%	14 000,00			0,00
SUBV CTD TX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE 2ème tranche (Arrêté du 15/10/2020) 10%	17 000,00			0,00
SUBV DETR 2019 REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE SON PARVIS (Arrêté du 7/10/2019) 25%	53 658,50			0,00
SUBV CTD AMENAGEMENT DES LOCAUX POUR LES SERVICES TECHNIQUES (Arrêté du 21/06/2018 et arrêté du 21/07/2021) 10%	8 428,00			0,00
SUBV DETR 2019 TX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL (TX SUR ANCIEN BÂTIMENT COLAS) (Arrêté du 7/10/2019) 25%	3 677,20			0,00
<b>CP-AUTORISATION DE PROGRAMME REHABILITATION DU COUNTRY</b>				
SUBV DEPT CONTRAT D'AGGLOMERATION (Arrêté du 3/04/2018) 10%	57 899,52			0,00
DETR 2ème tranche (Arrêté du 12/04/2019) 25%	148 193,07			0,00
<b>CP-AUTORISATION DE PROGRAMME CONSTRUCTION D'UN POLE CULTUREL MULTI-ACTIVITES</b>				
SUBV DEPT CTD (Arrêté du 12/02/2019) 20%	28 000,00			0,00
SUBV DEPT CTD (Arrêté du 12/02/2019) 10%	10 500,00			0,00
SUBVENTION DEPT Programme départemental d'équipements communaux 2ème phase-1ère tranche (Arrêté du 20/02/2020) 10%	20 000,00			0,00
SUBVENTION DEPT Programme départemental d'équipements communaux 2ème phase-2ème tranche (Arrêté du 15/10/2020) 10%	30 000,00			0,00
SUBVENTION DEPT Programme départemental d'équipements communaux 2ème phase-3ème tranche (Arrêté du 4/02/2021) 10%	30 000,00			0,00
SUBVENTION DEPT Programme départemental d'équipements communaux 2ème phase-3ème tranche (Arrêté du 21/07/2021) 10%	15 000,00			0,00
DETR 1ère tranche et 2è tranche (Arrêté du 7/10/2019 et du 25/02/2020) 30%	316 705,17	31 264,83		31 264,83
DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) (Arrêté du 30 juin 2020) 80%	160 000,00	40 000,00		40 000,00
SUBV DEPT ECLAIRAGE DU STADE LAFARGE (Arrêté du 4/02/2021) 30%	6 138,00	14 322,00		14 322,00
SUBV DEPT MISE AUX NORMES ARMOIRES DE COMMANDE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC (27/06/2019) 30%	9 664,62			0,00
PARTICIPATION PARTICULIERS PVR (Convention du 7 septembre 2020)		15 000,00		15 000,00
SUBV SEHV EXTENSION DE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC A ANGLARD (Arrêté du 26 novembre 2020)	8 208,04			0,00
<b>TOTAL 13 SUBVENTIONS</b>	<b>998 441,22</b>	<b>190 022,83</b>	<b>524 623,00</b>	<b>714 645,83</b>
EMPRUNTS EN EUROS	800 000,00		1 529 324,17	1 529 324,17
<b>TOTAL 16 EMPRUNTS</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 529 324,17</b>	<b>1 529 324,17</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 798 441,22</b>	<b>190 022,83</b>	<b>2 053 947,17</b>	<b>2 243 970,00</b>

Elles représentent 33.74 % des recettes totales d'investissement.

Elles sont constituées :

- Des subventions 2022 pour 524 623€, auxquelles s'ajoute leur reste à réaliser 2021 pour 190 022.83€.

Ce poste présente une diminution de 36.25% par rapport à son montant inscrit au BP 2021 (RAR 2020 compris), cependant il évoluera au cours de l'année par décisions modificatives, lorsque tous les arrêtés ou décisions de subventionnement par nos divers partenaires nous seront adressés.

- Des emprunts 2022 pour 1 529 324.17€.

➤ **Les recettes financières :**

Leur montant s'élève à 2 530 610€.

Elles représentent près de 38% des recettes totales d'investissement.

Elles sont composées :

- Des dotations fonds divers et réserves autres que l'affectation du résultat 2021

Le FCTVA pour 164 000€, alors que son montant de réalisation 2021 était 478 689.18€, il se calcule sur les dépenses réalisées en année N-1 auxquelles il est appliqué un taux de 16.404%, (pour information, Les travaux 2021 se montaient à 372 848.40€ pour le Pôle Multi-activités, 556 391.04€ pour les acquisitions foncières, 176 748.78€ pour les acquisitions de mobilier matériel, 119 235.18€ pour les travaux sur divers bâtiments communaux, et à 70 832.89€ pour les travaux de réhabilitation de la mairie).

Les taxes d'aménagement pour 260 000 € alors que leur réalisation 2021 était de 259 605.95€.

Depuis 2020, c'est la Communauté urbaine qui perçoit les taxes d'aménagement des communes membres, elle les leur restitue sous forme de versement trimestriel.

- De l'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021)

Son montant est de 1 535 156€, il augmente de 15% par rapport à sa réalisation 2021 qui était de 1 333 870.61€.

- Des produits de cession d'immobilisations

Ils sont prévus uniquement au budget primitif et sont réalisés en recettes de fonctionnement, puis transférés en recettes d'ordre à la section d'investissement.

Au stade du budget primitif, 3 cessions sont prévues, celle à la Communauté urbaine pour la création de la zone artisanale d'Anglard pour un montant de 194 256 €, celle du pôle équestre pour un montant de 360 000€ et enfin celle des 470 actions détenues par la commune au capital de la SELI pour 17 190.30€ (cession à Limoges métropole).

## LES RECETTES D'ORDRE

### *Les opérations d'ordre de transfert entre sections*

#### ➤ Les amortissements :

- Ils s'élèvent à 306 850€ et augmentent de 3.17% par rapport à leur réalisation 2021.
- Ils sont constitués :
  - Des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 285 000€.
  - De l'amortissement sur 5 ans et pour un montant de 13 220€, des charges à caractère général 2020 liées à la covid-19 (82 991€) diminuées de la subvention de l'Etat perçue en 2020 pour l'achat des masques (16 940€), et de l'amortissement sur 5 ans et pour un montant de 8 630€ de l'indemnité versée à l'ODHAC lors de l'annulation du projet de construction allée Jean Moulin.

#### ➤ Le virement de la section de fonctionnement :

Il représente le solde entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement 2022, et constitue le résultat prévisionnel de clôture de l'exercice 2022 au stade du budget primitif ; il servira à autofinancer la section d'investissement, son montant s'élève à 1 550 000€, supérieur à celui prévu au budget primitif 2021 (1 520 000€).

Ces recettes d'ordre se retrouvent pour la même valeur en dépenses d'ordre à la section de fonctionnement.

### *Les opérations d'ordre patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement)*

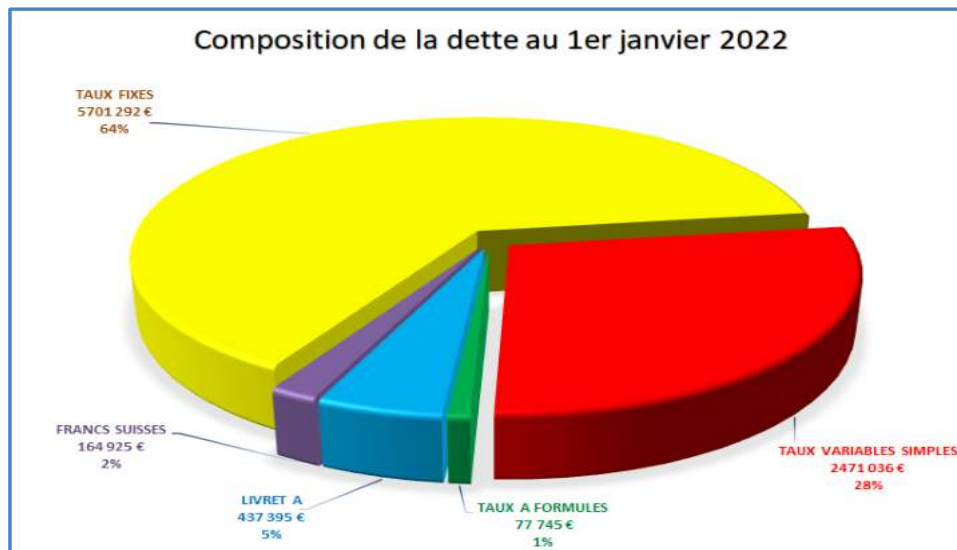
Elles correspondent à des intégrations de travaux réalisés sous mandat lorsque ceux-ci sont achevés (travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public portés par le SEHV ou à des avances faites à des entreprises avant le démarrage de leurs travaux).

Elles s'élèvent à 19 610€ (travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public par le SEHV).

## L'ETAT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

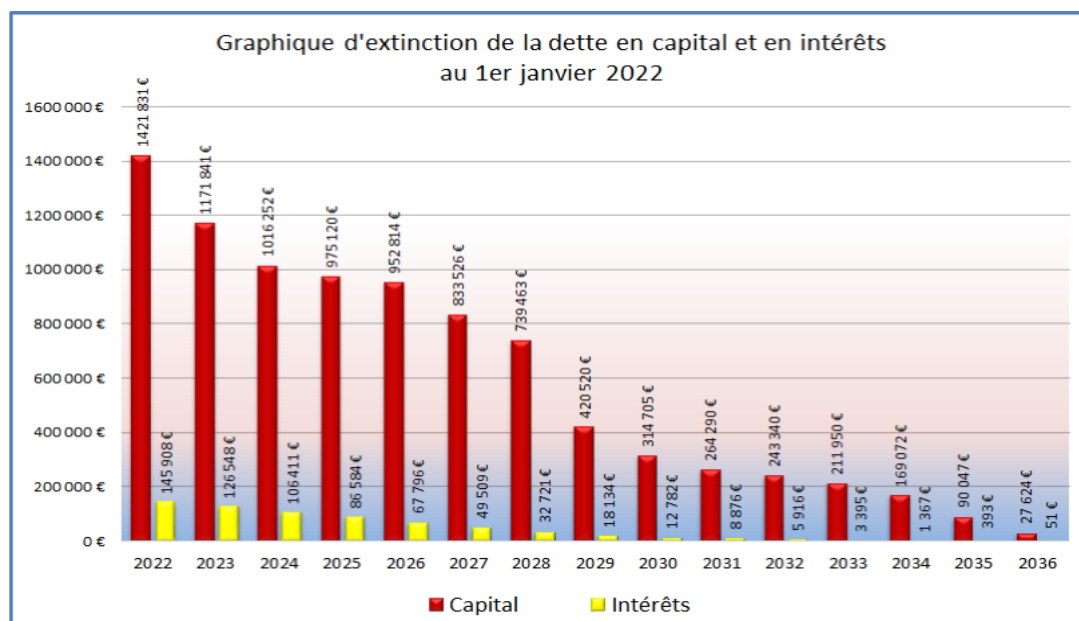
Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de..... 8 852 393.14€.

Sa composition est la suivante :



La moyenne des taux prévisionnels de la dette en 2022 (perte de change comprise) est de 2.56%.  
La perte de change représentant 0.98% de ce taux moyen.

Le graphique d'extinction de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est le suivant :



## LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le niveau d'endettement de la commune se mesure à partir d'un ratio appelé « capacité de désendettement ».

Ce ratio rapporte l'épargne brute au stock de la dette et permet d'identifier en nombre d'années d'épargne brute l'endettement de la commune.

Son évolution depuis 2016 est la suivante :

<b>Les ratios d'endettement de 2016 à 2021</b>								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation entre 2020 et 2021
<b>Encours de la dette au 31.12</b>	12 826 076 €	11 785 252 €	10 351 720 €	10 075 094 €	9 574 825 €	8 852 393 €	8 911 717 €	0,67%
<b>Epargne Brute</b>	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 938 €	1 774 924 €	1 669 167 €	1 780 250 €	1 525 770 €	-14,29%
<b>Encours de dette/ Epargne brute</b>	6,38	6,34	5,66	5,68	5,74	4,97	5,84	17,46%

## INFORMATIONS STATISTIQUES ET FINANCIERES 2022

La population légale en vigueur à prendre en compte pour l'année 2021 est de **9 679 habitants**, les ratios obligatoires à présenter au budget primitif pour les communes de 5 à 10 000 habitants sont les suivants :

LES RATIOS COMMUNAUX OBLIGATOIRES ET LEUR EVOLUTION DE 2016 A 2022								
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Variation entre 2020 et 2021
Population	9 218	9 236	9 346	9 426	9 507	9 679	9 679	0,00%
Dépenses réelles fonctionnement sur Population	696	710	714	697	708	701	755	7,62%
Recettes réelles Fonctionnement sur Population	914	911	910	885	883	885	912	3,06%
Produit des 3 taxes + AC sur Population	540	537	539	540	550	555	585	5,51%
DGF totale sur Population	100	90	88	87	86	85	85	0,18%
Encours de dette sur Population	1 391	1 276	1 108	1 069	1 007	915	921	0,67%
Dépenses d'équipement brut sur Population	212	122	172	346	343	188	471	150,33%

Il est à noter que dans ces ratios d'analyse financière, au stade du budget primitif, les dépenses réelles sont diminuées du montant des travaux en régie, les dépenses d'équipement brut sont augmentées du montant des travaux en régie et l'encours de dette est l'encours prévisionnel au 31/12/2022.